



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 NOVEMBRE 2014

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce onzième jour de novembre, de l'an deux mille quatorze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Bertrand	Francoeur	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Marie-Hélène	Massy-Émond	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte. Monsieur René Martineau rappelle que demain est le jour du Souvenir et transmet se pensés aux gens qui ont donné leur vie pour la liberté que nous avons aujourd'hui.

14-11-136 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bertrand Francoeur, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

14-11-137 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2014 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

14-11-138 **COMITÉ DU PÈRE NOËL – AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser le versement de deux cents dollars (200 \$) au Comité du Père Noël en aide financière pour l'organisation de la Fête de Noël des enfants de La Motte qui aura lieu le 7 décembre prochain, telle qu'établie dans la politique d'aide aux organismes.

ADOPTÉE



INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe qu'il y a eu le dépôt des demandes au Pacte rural. Le projet son et lumière ainsi que la cour d'école ont été acceptés tels que proposés.

Le processus budgétaire est commencé en considération de la fermeture possible du CLD Abitibi et de la CRÉ, à la suite du remaniement ministériel.

La prochaine rencontre sera à la fin novembre et portera principalement sur les prévisions budgétaires.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de septembre et octobre 2014.

URBANISME

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 202 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Le conseiller, monsieur Marcel Bourassa, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il y aura l'adoption du règlement # 202 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

AFFAIRES NOUVELLES

ÉPICERIE CHEZ FLO

Une courte discussion est entreprise à la suite de la nouvelle de la fermeture de l'Épicerie chez Flo pour le 1^{er} avril 2015.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'octobre 2014.

14-11-139

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Bertrand Francoeur et unanimement résolu, que les comptes du mois d'octobre 2014 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-sept mille huit cent trente-sept dollars et cinquante-cinq sous. (87 837.55 \$)

Baribeau, Louis	34 446.45 \$
Bois Turcotte	102.27 \$



Bourassa, Marcel	138.21 \$
Centre Communautaire de La Motte	110.00 \$
COOP Val-Nord	128.52 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	125.00 \$
Desjardins sécurité financière	1 081.99 \$
Energie Sonic RN	2 592.16 \$
Épicerie chez Flo	1 142.05 \$
Fédération québécoise des Municipalités	10.34 \$
Francoeur Bertrand	138.21 \$
Hydro-Québec	733.88 \$
Jean-Luc Corriveau, A.G.	4 139.10 \$
Legault Métal	6 718.00 \$
Martineau, René	620.47 \$
Masse, Marcel	138.21 \$
Massy-Émond, Marie-Hélène	138.21 \$
Ministre du Revenu	4 715.57 \$
Municipalité de La Corne	39.90 \$
Municipalité de Landrienne	39.90 \$
Municipalité de Rivière-Héva	293.99 \$
Municipalité de St-Mathieu-D'Harricana	39.90 \$
Plomberie Marcel Masse	2 178.78 \$
Pneu GBM	37.94 \$
Postes Canada	126.20 \$
Receveur général du Canada	6 929.87 \$
Rôle de paie	12 605.57 \$
Sanimos	770.33 \$
Savard Monique	140.00 \$
Savard, Mariette	138.21 \$
SESAT	800.00 \$
Société entreprise générale Pajula	407.01 \$
Strongco	4 911.11 \$
Télébec	430.68 \$
Télédistribution Amos	114.92 \$
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	258.69 \$
Ville d'Amos	217.70 \$
Wheelhouse, Jocelyne	138.21 \$
Total :	<u>87 837.55 \$</u>

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses au 31 octobre 2014.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION

Le Conseil prend acte du dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2013.

14-11-140

MAIRE SUPPLÉANT

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Bertrand Francoeur, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, de nommer madame Jocelyne Wheelhouse à titre de maire suppléant.

ADOPTÉE



DISCOURS DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du code municipal, monsieur le maire fait rapport de la situation financière de la Municipalité, tel que décrit au code municipal. Le texte du rapport du maire est déposé pour être conservé aux archives de la Municipalité.

Le rapport du maire sera publié dans Le Journal de La Motte qui est acheminé à chaque résidence et une copie sera jointe au prochain compte de taxes pour les propriétaires non résidants.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES 2014

En vertu des dispositions de l'article 1022 du code municipal, la secrétaire-trésorière dépose la liste des arriérés de taxes en date du 10 novembre 2014.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Réjean Richard demande quels sont les secteurs visés par le projet de règlement 202 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Monsieur René Martineau, maire, montre sur une carte les secteurs visés et explique la démarche concernant les demandes d'implantation de résidence en zone agricole.

Monsieur Patrick Savard demande des informations concernant le règlement sur la livraison local, entre autres à qui s'applique-t-il? Aux Employés? Aux Entrepreneurs? Ou à tout le monde?

Monsieur René Martineau, maire, l'informe que le règlement s'adresse à tous les camions qui peuvent circuler sur notre territoire.

Monsieur Patrick Savard demande de quelle façon seront gérées les plaintes concernant l'entretien du réseau routier local pendant la saison hivernale 2014-2015.

Monsieur René Martineau, Maire, l'informe que les membres du conseil trouvent déplorable la situation vécue au printemps dernier et que nous souhaitons que celle-ci ne se reproduise pas. Une attention particulière sera portée à l'entretien des chemins d'hiver par les conseillers responsables.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

14-11-141

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bertrand Francoeur, appuyé par madame Marie-Hélène Massy-Émond et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21 h 13.

ADOPTÉE



Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

14-11-138

14-11-139

Signé ce onzième jour de novembre
de l'an deux mille quatorze